

Délégation Territoriale de la Mayenne

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de : LIGNIERES.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par : MAIRIE DE LIGNIERES-ORGERES.

L'eau distribuée provient de :

◆ Captage de "la Touche fouillère" à Lignéres Orgères - périmètres de protection instaurés

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement simple (neutralisation et désinfection) avant distribution.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'ARS (Agence Régionale de Santé) est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant des prélèvements du contrôle sanitaire de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou au siège du syndicat.

Ces résultats sont également en ligne sur le site : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

CONSEILS

◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.

◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.

◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adouci pour la boisson et la cuisine.

◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée.

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).

APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2010

L'eau de LIGNIERES est de bonne qualité bactériologique et chimique, conforme aux limites de qualité de la réglementation.

ANOMALIES CONSTATEES EN 2010

◆ Pas d'anomalies constatées concernant les exigences réglementaires de qualité.

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2010 POUR QUELQUES PARAMETRES

Bactériologie

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité aux limites de qualité	100 %
---	-------

Nitrates

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/l) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérogènes à long terme.

Bonne qualité pour le paramètre nitrates

Minimum	25,6 mg/l
Moyenne	27,6 mg/l
Maximum	28,5 mg/l

Pesticides

La quasi totalité des pesticides fait l'objet d'une teneur limite unique dans l'eau du robinet à savoir 0,1 microgramme par litre (µg/L) par molécule. De plus, le total des pesticides détectés doit être inférieur à 0,5 µg/L. La valeur de 0,1 µg/L est fixée à titre de précaution. Tout dépassement de cette exigence de qualité nécessite une évaluation ainsi qu'une gestion spécifique des risques sanitaires.

Eau conforme à la teneur limite en pesticides

Taux de conformité	100 %	
Molécules concernées par une non conformité	Valeur maximale	Nombre de jours de non conformité

Fluor

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/l) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires.

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible après avis médical

Moyenne	0,04 mg/l
---------	-----------

Dureté

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), ou degré hydrotimétrique (DH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Eau très peu calcaire, dureté très faible

Minimum	5 °F (ou °DH)
Moyenne	6,4 °F (ou °DH)
Maximum	7,8 °F (ou °DH)

Depuis le 1^{er} avril 2010, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) n'existe plus. Son activité dans le domaine de l'eau potable est désormais assurée par l'Agence Régionale de Santé (ARS)